



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

INC

Question écrite n° 120872

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur les inquiétudes exprimées par les représentants du personnel au comité d'entreprise et au conseil d'administration de l'Institut national de la consommation, éditeur de *60 millions de consommateurs*. Le projet, extrêmement flou, de cession du titre à un ou plusieurs opérateurs est à l'ordre du jour, faisant suite à un audit particulièrement coûteux (230 000 euros). Ce sera un abandon pur et simple de la culture de service public qui est mise en oeuvre depuis 40 ans. Créé en 1970 pour publier les essais comparatifs réalisés par l'Institut national de la consommation *60 millions de consommateurs* est une référence en matière d'information et de défense des consommateurs. Il partage les préoccupations du personnel et du comité d'entreprise qui « demandent l'ouverture de négociations avec le ministre de tutelle afin de trouver une solution pour poursuivre la publication du journal au sein de l'Institut national de la consommation ».

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120872

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 2011, page 11458

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)